



Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

## ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE – SESSION 2026

**Le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,**

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret du 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes,

Vu l'arrêté portant ouverture d'un examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade – session 2026, pris en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2025 fixant la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion des Hautes-Alpes pour l'année 2026,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel (CAP C) pour la composition du jury de l'examen d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2026,

Vu l'arrêté fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade – session 2026, pris en date du 15 décembre 2025 ;

Vu l'arrêté fixant la liste des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade - session 2026 pris en date du 23 décembre 2025 ;

Vu l'arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade - session 2026 pris en date du 23 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté fixant la liste du matériel autorisé en salle d'épreuve pour les candidats inscrits à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade - session 2026 pris en date du 29 janvier 2026

Vu l'arrêté portant modification de l'arrêté du 23 janvier 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade – session 2026, pris en date du 16 mars 2026,

## ARRÊTE

**Article 1** – La liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade – session 2026 est annexée au présent arrêté.

**Article 2** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

**Article 3** – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département des Hautes-Alpes.

Gap, le 25 juin 2026

Le Président,

Marcel CANNAT



**ANNEXE**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS**

– PAR ORDRE ALPHABETIQUE –

**EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE**

**D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

**– SESSION 2026 –**

| NOM             | Prénom    | Autres prénoms        |
|-----------------|-----------|-----------------------|
| AMBROISE        | Zoé       | Justine               |
| ARCANI          | Remi      | Nicolas Jean Francois |
| AUBERT          | Chloe     |                       |
| BESSE HENNINGER | Amandine  | Marie                 |
| BETORI          | Mélissa   | Sophia Georgette      |
| BOUQUET         | Gaëtan    |                       |
| BOURGES         | Mélodie   | Marie-Pierre Aimée    |
| DESORMEAUX      | Martine   |                       |
| GERVASONI       | Stéphanie | Andrée                |
| JUNG            | Orlane    |                       |
| REYNAUD         | Fabienne  | Nadia Evelyne         |
| STELLA          | Stephanie | Guylaine Pascale      |
| ZIGANOFF        | Malorie   | Josette Marianne      |

*13 candidats*